

Dossier de demande de dérogation pour la capture avec relâcher sur place d'amphibiens dans le cadre d'un programme d'inventaires par le CPIE Chaîne des Terrils

Afin d'améliorer les connaissances sur la répartition et l'écologie des amphibiens, le CPIE Chaîne des Terrils souhaite se lancer à nouveau sur une opération ciblée sur ces espèces.

Cette opération sera basée sur le protocole PopAmphibiens élaboré par la SHF consistant en l'inventaire des amphibiens de zones humides contenues dans un réseau de mailles.

En parallèle à ces inventaires, le CPIE Chaîne des Terrils mettra de nouveau en place, sur son territoire, l'opération « Un dragon ! Dans MON jardin ? » consistant en l'inventaire des espèces d'amphibiens présents chez les particuliers.

La demande de capture concerne donc toutes les espèces d'amphibiens présentes sur le territoire d'étude du CPIE Chaîne des Terrils, à savoir :

- Triton crêté (*Triturus cristatus*)
- Triton alpestre (*Ichtyosaurus alpestris*)
- Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*)
- Triton palmé (*Lissotriton helveticus*)
- Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*)
- Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*)
- Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*)
- Crapaud commun (*Bufo bufo*)
- Crapaud calamite (*Epidalea calamita*)
- Grenouille rousse (*Rana temporaria*)
- Grenouille verte (*Pelophylax esculentus*)
- Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibunda*)
- Grenouille de Lessona (*Pelophylax lessonae*)

Les espèces seront capturées à l'aide d'une épuisette ou avec un système de piégeage de type nasse à poisson en vue de leur identification dans le cadre des inventaires. Ils seront aussitôt relâchés sur place. Les captures seront évitées dès lors que les inventaires et identifications pourront être réalisés à vue ou à l'ouïe.

Avant tout inventaire et entre chaque site de prospection, l'ensemble du matériel sera désinfecté (wadders, bottes, épuisettes, nasses, gants) afin d'éviter les problèmes sanitaires liés aux Batrochoclytidés.

Les inventaires auront lieu à partir de l'année 2018 et se poursuivront jusqu'en 2020 avec possibilité de prolongement.

Les inventaires seront réalisés ou encadrés par les salariés du CPIE Chaîne des Terrils possédant tous une très bonne connaissance de la batrachofaune régionale, il s'agit de :

- Stéphanie Rondel, chargée d'études faune et flore
- Bruno Derolez, chargé d'études faune et flore
- Simon Dutilleul, chargé d'études faune
- Vincent Cohez, directeur technique

L'ensemble des données sera remonté auprès du pôle faune du RAIN via la convention d'échange de données signée entre le CPIE Chaîne des Terrils et le GON.

Le secteur d'étude du CPIE Chaîne des Terrils porte sur les communes suivantes :

Nord

Abscon ; Aix ; Allennes-Les-Marais ; Aniche ; Attiches ; Auberchicourt ; Aubers ; Auby ; Avelin ; Bachy ; Bersee ; Bois Grenier ; Bourghelles ; Bruille-Lez-Marchiennes ; Camphin En Carembault ; Camphin En Pevele ; Cappelle En Pevele ; Carnin ; Cobrieux ; Cuincy ; Cysoing ; Dechy ; Douai ; Ecaillon ; Emerchicourt ; Ennevelin ; Erchin ; Escaudain ; Esquerchin ; Estaires ; Faumont ; Fenain ; Flers-En-Escrebieux ; Fromelles ; Genech ; Gondécourt ; Guesnain ; Haverskerque ; Helesmes ; Herrin ; La

Gorgue ; La Neuville ;Lallaing ;Lauwin-Planque ; Le maisnil ; Lewarde ; Loffre ; Louvil ; Masny ; Merignies ; Merville ;Moncheaux ; Monchecourt ; Mons En Pevele ;Montigny-En-Ostrevent ; Mouchin ; Neuf-Berquin ; Nieppe ; Nomain ; Ostricourt ; Phalempin ; Pont A Marcq ; Provin ; Radinghem En Weppes ; Roost-Warendin ; Roucourt ;Sin-Le-Noble ; Somain ; Steenwerck ; Templeuve ; Thiennes ; Thumeries ; Tourmignies ; Wahagnies ; Wannehain ; Waziers .

Pas-de-Calais

Ablain-Saint-Nazaire ; Acheville ; Aix-Noulette ; Allouagne ; Ames ; Amettes ; Angres ; Annay-Sous-Lens ; Annequin ; Annezin ; Auchel ; Auchy Au Bois ; Auchy-Les-Mines ; Aumerval ; Avion ; Bajus ; Barlin ; Bénifontaine ; Bersee ; Béthune ; Beugin ; Beuvry ; Billy-Berclau ; Billy-Montigny ; Bois Bernard ; Bourecq ; Bouvigny-Boyeffles ; Bruay-La-Buissière ; Bully-Les-Mines ; Burbure ; Busnes ; Calonne Sur La Lys ; Calonne-Ricouart ;Camblain-Chatelain ; Cambrin ; Carency ; Carnin ; Carvin ; Cauchy-À-La-Tour ; Caucourt ; Chocques ; Courcelles-Les-Lens ; Courrières ; Cuinchy ; Diéval ; Divion ; Dourges ; Douvrin ; Drocourt ; Drouvin-Le-Marais ; Ecquedecques ; Eleu-Dit-Leauwette ; Enquin Les Mines ; Essars ; Estevelles ; Estrée Blanche;Estrée-Cauchy ; Evin-Malmaison ; Febvin-Palfart ; Ferfay ; Festubert ; Fléchin ; Fleurbaix ; Floringhem ; Fouquereuil ; Fouquières-Lez-Béthune ; Fouquières-Lez-Lens ; Fresnicourt-Le-Dolmen ; Gauchin-Le-Gal ; Givenchy-En-Gohelle ; Givenchy-Lès-La Bassée ; Gonnehem ; Gosnay ; Gouy-Servins ; Grenay ; Haillicourt ; Haisnes-Les-La Bassée ; Ham En Artois ; Harnes ; Henin-Beaumont ; Hermin ; Herrin ; Hersin-Coupigny ; Hesdigneul-Les Bethune ; Hinges ; Houchin ; Houdain ; Hulluch ; La Comté ; La Couture ; Labeuvrière ; Labourse ; Labuissière ; Lapugnoy ; Laventie ; Le maisnil ; Leforest ; Lens ; Lespesses ; Lestrem ; Libercourt ; Lières ; Liévin ; Ligny Les Aires ; Lillers ; Locon ; Loison-Sous-Lens ; Loos-En-Gohelle ; Lorgies ; Lozinghem ; Maisnil-Les-Ruitz ; Marles-Les-Mines ; Mazingarbe ; Méricourt ;Meurchin ; Mont Bernanchon ; Montigny-En-Gohelle ; Neuve-Chapelle ; Noeux Les Mines ; Norrent Fontes ; Noyelles-Godault ; Noyelles-Les-Vermelles ; Noyelles-Sous-Lens ; Oblinghem ; Oignies ; Ourton ; Pont-À Vendin ; Rebreuve-Ranchicourt ; Rely ; Richebourg ; Robecq ; Rouvroy ; Ruitz ; Sailly-Labourse ; Sailly-Sur-La-Lys ; Sains-En Gohelle ; Saint Hilaire Cottés ; Sallaumines ; Servins ; Souchez ; St floris ; St venant ; Vaudricourt ; Vendin-Les-Bethune, Vendin-Le-Vieil ; Vermelles ; Verquin ; Vieille-Chapelle ; Villes-Au-Bois ; Vimy ; Violaines ; Westrehem ; Wingles

CPIE Chaîne des Terrils
Loos-en-Gohelle

Le 19/02/2018